

Mesures barrières au travail

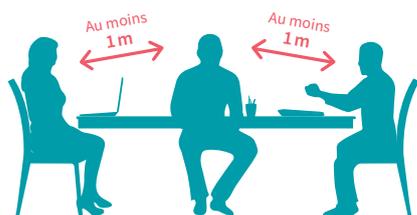
Réunion

■ Évitez les réunions en présentiel.

Privilégiez la communication par courrier électronique, téléphone, audio- ou visioconférence.



■ Si une réunion est indispensable en présentiel :



Limitez le nombre de participants lors de l'organisation de la réunion de façon à **respecter une distance d'au moins 1 mètre (2 mètres si possible)** entre chaque participant.



Lavez-vous les mains avant et après la réunion avec de l'eau et du savon et essuyez-les avec du papier à usage unique, ou utilisez une solution hydroalcoolique.



Saluez vos collègues sans leur serrer la main, sans leur faire la bise et sans accolade.



N'échangez pas de matériels lors de la réunion : stylos, documents, dossiers, ordinateurs...



Aérez la salle au maximum.

Le port du masque ne dispense pas des mesures barrières.

www.inrs.fr